ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID: 078-217806181-20240322-2024_005-DE

MAIRIE DE TILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-005

Date de convocation : 15/03/2024

Date d'affichage : 18/03/2024

Nombre de membres

En exercice : 14
Présents : 09
Votants : 11

Vote

Pour : 11 Contre :0 Abstention :0

OBJET:

SIE-ELY MODIFICATION REGLEMENT TECHNIQUE

Le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN,

<u>Etaient présents</u>: M. ROBIN Jean-Claude, M. SAYAGH Claude, Mme GLANARD Florence, M. GLANARD Michel, M LE SOURD Jean-Yves, Mme DOUBLIER Caroline, M. HENRY Manuel, Mme REY Brigitte, M ROBIN Thomas

Absent et représenté :

M. HADENGUE Michaël représenté par Mme Florence GLANARD M. DEBUYSERE Pascal représenté par M Jean-Claude ROBIN

Absent:

M. AUDUREAU Stéphane M. LEPORE- BACHELET Yohann Mme VERBRUGGHE Aurélie

<u>2024-005</u> : <u>SIE-ELY – Modification règlement technique</u> : Unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M 57,

Vu l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant le versement du fonds de concours

Vu la délibération DEL/2024/010 du comité syndical du SIE-ELY en date du 5 mars 2024 approuvant la modification du règlement technique et notamment l'article 12 qui précise les conditions d'octroi du fonds de concours et ouvre la possibilité d'une dotation supplémentaire annuelle,

Vu le règlement technique modifié et annexé à la présente délibération,

Considérant que les collectivités membres du SIE-ELY doivent se prononcer sur ce règlement modifié, dans un délai de trois mois à compter de la notification du Syndicat,

Considérant la notification du SIE-ELY, en date du 12 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à

- Approuve le règlement technique du SIE-ELY en date du 05 mars 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures des membres présents. Pour copie conforme, Tilly, le 22 mars 2024

La secrétaire de séance Caroline DOUBLIER Le Maire Jean-Claude ROBIN



Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID: 078-217806181-20240322-2024_005-DE